

Banque d'instructrices et d'instructeurs au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie autochtones

CONCOURS N° : J0324-0212

L'École nationale de police du Québec est à la recherche de policières et de policiers pour créer une banque de candidats qualifiés afin d'assumer les rôles et les responsabilités d'un instructeur à l'École au niveau de la formation dédiée aux candidats des communautés autochtones. Afin de répondre aux besoins de ces communautés, l'École a adapté le contenu de la formation à leurs réalités en tenant compte de leurs problématiques sociales. Les aspirants policiers évoluent dans des contextes de formation qui simulent la réalité du travail policier en milieu autochtone. Ce programme est offert en français ou en anglais.

Attributions :

Sous l'autorité du responsable du Poste de police École, la personne titulaire :

- Soutient et oriente, dans le contexte d'un poste de police École, les aspirantes policières et aspirants policiers dans l'acquisition et l'exercice de leurs compétences professionnelles;
- Œuvre au sein du programme dans un des champs disciplinaires (tactique, sécurité routière ou interventions policières);
- Participe à l'application des stratégies de formation expérientielle. À cet égard, elle prépare et anime des activités pédagogiques, supervise la progression des apprenants et procède à l'évaluation des apprentissages;
- Encadrement et suivi auprès des aspirantes policières et aspirants policiers au niveau académique et comportemental;
- Participe activement aux journées pédagogiques;
- Peut être appelé à contribuer à des activités de recherche et de développement concernant la matière qu'elle diffuse.

[Cliquez sur le lien pour visionner la vidéo d'une de nos instructrices en prêt de service.](#)

Conditions d'admission :

- Être policière ou policier actif.
- Avoir réussi le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie de l'École ou avoir obtenu l'équivalence reconnue par l'ENPQ.
- Cumuler sept (7) années d'expérience à titre de policière ou de policier, dont trois (3) années en patrouille.
- Avoir une très bonne connaissance des réalités autochtones et avoir déjà œuvré comme policier au sein d'une ou plusieurs communautés autochtones.
- Être bilingue.
- Ne pas détenir un grade supérieur à sergent.
- Avoir démontré un comportement exemplaire dans son organisation.
- Seront considérés comme des atouts :
 - Détenir une désignation de technicien qualifié pour manipuler un éthylomètre;
 - Avoir réussi les formations suivantes :
 - Épreuves de coordination des mouvements (209-205-08);
 - Alco-Sensor FST (209-105-13) ou Alco Sensor IV DWF (209-104-06) de l'École nationale de police du Québec.
 - Être moniteur reconnu par l'École dans les sphères d'activités ECM ou ADA;
 - Être un instructeur ou un moniteur en emploi de la force ou en intervention physique reconnu par l'École ou son organisation.

La personne titulaire :

- Conserve son lien d'emploi avec son organisation policière et bénéficie des conditions de travail applicables (salaire, vacances et maladies) pendant la durée du prêt de service.
- Est affectée principalement à la formation initiale en patrouille-gendarmerie autochtone (francophone et anglophone) et peut être appelée à enseigner occasionnellement auprès de la clientèle policière autochtone anglophone, en hors campus.

Compétences recherchées (en réf. au modèle Compmetrica) :

Capacité d'analyse	Capacité de synthèse
Rigueur	Savoir développer les autres
Savoir s'adapter	Savoir organiser/orchestrer
Savoir travailler en équipe	Savoir transmettre l'information

Période d'inscription : du 28 mars au 3 mai 2024

Les personnes intéressées doivent s'inscrire en ligne dans la section « Emplois » de notre site Web au www.enpq.qc.ca d'ici le 3 mai 2024.

Québec 

POUR L'ÉQUITÉ EN EMPLOI

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS : L'École nationale de police du Québec remercie les personnes qui manifestent leur intérêt en déposant leur candidature. Toutefois, seules les personnes dont la candidature aura été retenue sont contactées. L'ENPQ applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les personnes handicapées, les minorités visibles, les minorités ethniques et les autochtones à poser leur candidature. Il est à noter que des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins. Toute candidate et candidat doit avoir le statut de citoyen canadien ou celui de résident permanent, ou encore être titulaire d'un permis de travail valide au Canada.